

## DIETHANOLAMINE

## DIETHANOLAMINE

**1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Identification du produit : Liquide.  
 Nom commercial : DIETHANOLAMINE  
 Type de produit : Solvant.

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Usage : Industriel.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Identification de la société : COMPTOIR FRANCAIS INTERCHIMIE  
 145 rue de Paris  
 FR- 93013 Bobigny cedex FRANCE  
 T: +33 (0)1 48 43 33 04

Nom et fonction de la personne responsable : Munier - ll.munier@interchimie.fr

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

N° de téléphone en cas d'urgence : ORFILA +33 (0)1.45.42.59.59

**2 Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification CE 67/548 ou CE 1999/45**

: Xn; R22-48/22  
 Xi; R38-41

**Classe de Risque et catégorie de code réglementaire CE 1272/2008 (CLP)**

- Dangers pour la santé : Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - Danger (CLP : Eye Dam. 1)  
 Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 4 - Attention (CLP : Acute Tox. 4)  
 Irritation cutanée - Catégorie 2 - Attention (CLP : Skin Corr. 2)  
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée - Catégorie 2 - Attention (CLP : STOT RE 2)

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)**

## • Pictogramme(s) de danger



- Code de pictogrammes de danger : SGH05 - SGH09
- Mention d'avertissement : Danger  
Attention
- Mention de danger : H318 - Provoque des lésions oculaires graves.  
 H302 - Nocif en cas d'ingestion.  
 H315 - Provoque une irritation cutanée.  
 H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.

**DIETHANOLAMINE**
**DIETHANOLAMINE**
**2 Identification des dangers (suite)**
**• Conseils de prudence**

- Prévention** : P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P264 - Se laver ... soigneusement après manipulation.  
P280G - Porter des gants de protection.  
P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- Intervention** : P305+P351+P338+P310+P321 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique.  
P301+P312+P330 - EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.  
P302+P352+P362+P332+P313+P321 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin. Traitement spécifique.  
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.
- Stockage** : P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.  
P235 - Tenir au frais.  
P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.  
P235 - Tenir au frais.
- Considérations relatives à l'élimination** : P501A - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.  
P501C - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.  
P501A - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

**2.3. Autres dangers**

Aucunes dans des conditions normales.

**3 Composition/informations sur les composants**

Composants		: Ce produit est dangereux.					
Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	REACH	Classification	
2,2'-iminodiéthanol	: >= 99,3	111-42-2	203-868-0	603-071-00-1	-----	Xn; R22-48/22 Xi; R38-41 -----	
2-aminoéthanol	: <=	141-43-5	205-483-3	603-030-00-8	-----	Xn; R20/21/22 C; R34 -----	
2,2',2''-nitrilotriéthanol	: <= 0,3	102-71-6	203-049-8	-----	-----	-----	

**4 Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**

## DIETHANOLAMINE

## DIETHANOLAMINE

**4 Premiers secours (suite)**

- Premiers secours** : Consulter un médecin si une indisposition se développe.
- **Inhalation** : Laisser la victime au chaud et au repos. Faire respirer de l'air frais. Appeler un médecin.
- **Contact avec la peau** : Laver la peau avec de l'eau savonneuse. Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
- **Contact avec les yeux** : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.
- **Ingestion** : En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer la bouche. Faire boire de l'eau si la victime si elle est parfaitement consciente/lucide.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune donnée disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune donnée disponible.

**A l'intention du médecin** : Traitement symptomatique.

**5 Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

- **Agents d'extinction appropriés** : Pulvérisation d'eau.  
Dioxyde de carbone.  
Poudre.  
Mousse.
- **Agents d'extinction non appropriés** : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

La décomposition thermique peut produire : NOx, CO

**5.3. Conseils aux pompiers**

- Protection contre l'incendie** : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Procédures spéciales** : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
- Incendies avoisinants** : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

**6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs.  
Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

**Précautions individuelles** : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

**6.2. Précautions pour l'environnement**

**DIETHANOLAMINE**
**DIETHANOLAMINE**
**6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)**

**Précautions pour l'environnement** : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de nettoyage** : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.  
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.  
Utiliser des conteneurs de rejet adéquats.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Porter un équipement de protection individuel, voir section 8.

**7 Manipulation et stockage**
**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Général** : Eviter toute exposition inutile.  
**Manipulation** : N'utiliser que dans des endroits bien ventilés.  
Eliminer rapidement des yeux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.  
**Précautions lors du maniement et de l'entreposage** : Utiliser des lunettes de protection s'il y a risque de contact avec les yeux par projections.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Stockage** : Conserver dans un endroit sec et frais.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.  
L'acier inoxydable est recommandé pour l'entreposage.  
Conserver à l'abri des sources d'ignition.  
Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. Conserver au-dessus de 20°C Conserver à une température ne dépassant pas 4 0°C  
**Stockage - à l'abri de** : Acides.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune donnée disponible.

**8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle**
**8.1. Paramètres de contrôle**

**Protection individuelle**  
- **Protection respiratoire** : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. filtre A  
- **Protection de la peau** : Porter un vêtement de protection approprié.  
- **Protection des yeux** : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. EN166  
- **Protection des mains** : Utilisez des gants en Néoprène ou en caoutchouc. Temps de pénétration >8h.  
Epaisseur > 0,4mm

## DIETHANOLAMINE

## DIETHANOLAMINE

## 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

- Ingestion : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

**8.2. Limites d'exposition professionnelle**

**Limites d'exposition professionnelle** : 2-aminoéthanol : ILV (EU) - 8 H - [mg/m<sup>3</sup>] : ( 2,5 Peau. )  
 2-aminoéthanol : ILV (EU) - 15 min - [mg/m<sup>3</sup>] : ( 7,6 Peau. )  
 2-aminoéthanol : ILV (EU) - 8 H - [ppm] : ( 1 Peau. )  
 2-aminoéthanol : ILV (EU) - 15 min - [ppm] : ( 3 Peau. )

**VME - France [mg/m<sup>3</sup>]** : 15  
**VME - France [ppm]** : 3

## 9 Propriétés physiques et chimiques

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- Aspect
- Etat physique à 20 °C** : Liquide.
- Couleur** : Incolore.
- Odeur
- Odeur** : Ammoniaque.
- Seuil olfactif : Aucune donnée disponible.
- pH
- pH** : 11.3 (100g/l à 30°C)
- Point de fusion / Point de congélation
- Point de fusion [°C]** : 28
- Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition
- Point d'ébullition [°C]** : 268
- Point d'éclair
- Point d'éclair [°C]** : 177 (DIN 51758)
- Taux d'évaporation : Aucune donnée disponible.
- Inflammabilité : Aucune donnée disponible.
- Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)
- Limites d'explosivité inférieures [%]** : 2.1 (156°C)
- Limites d'explosivité supérieures [%]** : 10.6 (193°C)
- Pression de vapeur
- Pression de vapeur [hPa]** : < 0.01 (20°C)
- Densité de vapeur : Aucune donnée disponible.
- Densité relative
- Densité** : à 30°C : 1,09 g/cm<sup>3</sup>
- Solubilité
- Solubilité dans l'eau** : Complète.
- Coefficient de partage : n-octanol / eau

## DIETHANOLAMINE

## DIETHANOLAMINE

**9 Propriétés physiques et chimiques (suite)**

Log P octanol / eau à 20°C	: -2.18 (25°C) OCDE 107
• Température d'auto-inflammabilité	
Temp. d'autoinflammation [°C]	: 370 (DIN 51794)
• Température de décomposition	
Point de décomposition [°C]	: > 270
• Viscosité	
Viscosité	: 357,2 mm <sup>2</sup> /s à 30°C
Viscosité à 30°C [mPa.s]	: 490
• Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible.
• Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible.

**9.2. Autres informations**

Aucune donnée disponible.

**10 Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Stabilité et réactivité : Se décompose au-delà de 270°C

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Réagit avec : Il peut se produire une réaction exothermique. Acides. Agents oxydants forts.

**10.4. Conditions à éviter**

Conditions à éviter : S'oxyde lentement au contact de l'air en se colorant en jaune puis brun. réaction accélérée par la chaleur et certains métaux.

**10.5. Matières à éviter**

Aucune donnée disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux : Oxydes d'azote. oxyde de carbone.

**11 Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

- Inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires et d'autres membranes muqueuses.
Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]	: 780

## DIETHANOLAMINE

## DIETHANOLAMINE

## 11 Informations toxicologiques (suite)

Admin.cutanée(lapin) DL50 [mg/kg]	: 12200
Irritation de la peau (lapin)	: Irritant
Irritation des yeux (lapin)	: Irritant Risque de lésions oculaires graves.
Sensibilisation	: Ce produit ne provoque pas de sensibilisation sur des cochons d'Inde soumis à des injections sous-cutanées. (test Maximalisation)
Mutagenicité	: Non mutagène. (littérature)

## 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

EC50-48h Daphnia magna [mg/l]	: 55 NOEC/21d = 0,78mg/l
IC50 72h Algae [mg/l]	: 75 (scenedesmus subspicatus)
CL50-96 Heures - poisson [mg/l]	: 1460 (pimephales promelas)
ECo Pseudomonas putida	: EC10/18h > 16mg/l

12.2. Persistance - dégradabilité

Biodégradation [%]	: Le produit est biodégradable. 97%, 28 jours (OECD 301 A)
--------------------	--

12.3. Potentiel de bio-accumulation

Potentiel de bio-accumulation	: Faible. Log POW : -2,18 ((OECD 107) pH:7,1)
DBO	: 885 mg/g (5 jours)
DCO	: 1,352 mg/g

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

Précautions pour l'environnement	: Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Eviter le rejet dans l'environnement.
Classe WGK (Allemagne)	: (VwVwS) 1 : peu dangereux pour le milieu aquatique.

## 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités	: Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
-------------	--

## DIETHANOLAMINE

## DIETHANOLAMINE

**13 Considérations relatives à l'élimination (suite)****14 Informations relatives au transport****14.1. Numéro ONU**

Information générale : Non classifié.

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Non applicable.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Non applicable.

**14.4. Groupe d'emballage**

Non applicable.

**14.5. Danger pour l'environnement**

En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

Mesures d'urgence en cas d'accident : Arrêter le moteur. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Signaler le danger et prévenir les autres usagers de la route. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

Informations complémentaires : Aucun(e).

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.

**15 Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Symbole(s) : Xn : Nocif

Phrase(s) R : R22 : Nocif en cas d'ingestion.  
R38 : Irritant pour la peau.  
R41 : Risque de lésions oculaires graves.  
R48/22 : Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

Phrase(s) S : S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.  
S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Autres : Code sécurité sociale maladie professionnelles : 49

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée disponible.

## DIETHANOLAMINE

## DIETHANOLAMINE

## 15 Informations réglementaires (suite)

## 16 Autres informations

**Liste des phrases R pertinentes ( chap. 2)** : R22 : Nocif en cas d'ingestion.  
R38 : Irritant pour la peau.  
R41 : Risque de lésions oculaires graves.  
R48/22 : Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

**Autres données** : Aucun(e).

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N°1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

**DENEGATION DE RESPONSABILITE** Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document